



15ème législature

Question N° : 36612	De Mme Samantha Cazebonne (La République en Marche - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports
Rubrique > Français de l'étranger	Tête d'analyse > Programmes EMC pour les Français de l'étranger	Analyse > Programmes EMC pour les Français de l'étranger.
Question publiée au JO le : 23/02/2021 Question retirée le : 12/10/2021 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Samantha Cazebonne attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la possibilité d'intégrer dans les programmes d'enseignement moral et civique (EMC) un module spécifique aux Français de l'étranger (FDE). Celui-ci serait dédié à l'apprentissage des institutions et acteurs assurant la représentation des FDE ainsi qu'aux processus électoraux qui leur sont propres, au sein du dispositif existant encadré par les arrêtés du 17 juin 2018 et du 17 janvier 2019 sur la révision du programme d'EMC. La forte abstention lors de scrutins, comme ceux des élections consulaires (90,6 % en 2014) et législatives (80,9 % pour le premier tour à l'étranger en juin 2017), témoigne d'un manque évident d'information et d'outils permettant aux FDE, et notamment la jeunesse, de pleinement vivre leur citoyenneté. Les jeunes élèves français répartis aux quatre coins du monde sont des citoyens en devenir et il est fondamental de leur offrir un véritable parcours éducatif afin qu'ils intègrent les différents mécanismes et les enjeux de leur citoyenneté à l'étranger. Au regard de ces éléments, elle souhaiterait savoir si des dispositifs existent ou sont en cours d'élaboration pour s'assurer que les élèves des 535 établissements scolaires français à l'étranger soient informés des spécificités de leur vie de citoyen en dehors des frontières françaises et que chaque jeune puisse bénéficier d'un accès, par l'intermédiaire de l'école, aux fondamentaux du rôle et des devoirs du citoyen à l'étranger.